

# Passages borne

## Arrêt (provisoire ou définitif) de la biométrie avec retour à la carte

La crise du Covid-19 risque fort de donner un coup d'arrêt à l'identification au restaurant par le système biométrique.

Certains établissements prévoient de revenir à la carte pour l'ensemble des convives.

Pour un retour à la carte, soit vous remplacez le code biométrique (en considérant qu'il n'y aura pas de retour à la biométrie) soit vous ajoutez un code carte en gardant le code biométrique.

- Vous remplacez le code biométrique par un numéro de carte. Il faut alors :
  - Effacer les codes biométriques depuis le menu **Personnes / Opérations par lots / Modifier des personnes par lot**
    - Option "**Modifier un attribut**" puis option "**Supprimer le Numéro de carte ARD**" (le code biométrique utilise le champ numéro de carte)
    - Choisir le type de présélection ("Multicritère » recommandé) renseigner le filtre puis vérifier la liste obtenue.
  - Affecter ensuite un numéro de carte depuis le menu **Personnes / Opérations par lots / Modifier des personnes par lot**
    - Option "**Modifier un attribut**" puis option "**Attribuer un numéro de carte ARD**" pour réattribuer un numéro de carte à ceux qui n'en ont plus.
    - Choisir le type de présélection ("Multicritère » recommandé) renseigner le filtre puis vérifier la liste obtenue.
  - En fin de procédure, éditer la liste des personnes et des cartes pour avoir la liste, triée par personne et par classe, pour faciliter la distribution des cartes.
- Vous voulez conserver le code biométrique et ajouter un code carte :
  - Nous pouvons activer un deuxième champ carte et affecter un numéro de carte à chaque élève qui conserve donc son code biométrique initial. Nous devons vous assister dans cette opération.

Attention à vos commandes de badges. La série des numéros de badge ne doit pas empiéter sur les numéros déjà utilisés par la biométrie. Ne pas hésiter à utiliser l'édition Liste des personnes et des cartes en la triant par code court.

Dans tous les cas, les lecteurs biométriques conserveront les empreintes enregistrées.

**Astuce n°1** : ARD propose une borne "Oubli de carte". elle permet à ceux qui ont oublié leur carte de s'identifier (par login - mot de passe) et d'obtenir un code valable la journée en remplacement de la carte. Le passage au restaurant se fait en tapant ce code sur la borne restaurant.

**Astuce n°2** : ARD propose également une offre QR Code qui peut remplacer la biométrie tout en étant aussi fiable.

N'hésitez pas à consulter notre service commercial si l'une de ces solutions vous

# Passages borne

intéresse.

Référence ID de l'article : #1143

Auteur : Arnaud

Dernière mise à jour : 2020-10-22 16:42